



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS  
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND  
www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9011 • E-MAIL: hrcemrip@ohchr.org

**Objet: Candidatures pour les deux postes vacants des membres du mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones**

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme, et, a l'honneur de les informer que deux postes vacants des membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et des membres du Groupe des États d'Europe orientale du mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, sont à pourvoir lors de la vingt-deuxième session du Conseil (25 février – 22 mars 2013). De plus amblés informations concernant la sélection et la nomination des experts, et le système pour présenter une candidature en ligne, comprenant un questionnaire à remplir sur internet et un formulaire au format Word à télécharger, sont disponibles sur le lien électronique suivant ;

<http://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/EMRIP/Pages/SelectionAppointmentExperts.aspx>

Le groupe consultatif est tenu, conformément au paragraphe 47 de la résolution 5/1 du Conseil, de proposer au Président du Conseil une liste de candidats au moins un mois avant le début de la vingt-deuxième session. De ce fait, les candidatures pour ces postes devront être reçues, au plus tard, **le 15 janvier 2013 (minuit, GTM)** par le biais du système en ligne comme mentionné ci-dessus, afin que le Groupe Consultatif soit en mesure de proposer une liste de candidats qualifiés au Président du Conseil, le plus rapidement possible. En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique [hrcemrip@ohchr.org](mailto:hrcemrip@ohchr.org) ou par fax + 41 22 917 9011.

Le Secrétariat souhaite attirer l'attention, au paragraphe 42 de l'annexe de la résolution 5/1 du Conseil sur le fait que les entités ci-après pourront présenter une candidature aux fonctions de titulaire de mandat au titre des procédures spéciales : a) les gouvernements, b) les groupes régionaux constitués au sein du système des droits de l'homme de l'ONU, c) les organisations internationales ou leurs bureaux, d) les organisations non gouvernementales, e) les autres organes de protection des droits de l'homme, et f) les candidats eux-mêmes, à titre individuel. Conformément au paragraphe 22 a) de l'annexe de la résolution du Conseil 16/21, adoptée le 25 mars 2011, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, satisfaisant aux Principes de Paris, peuvent également désigner des candidats.

Le Secrétariat souhaite également attirer l'attention au paragraphe 22 b) de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil qui dispose que les candidats se présentant de manière individuelle et les candidats nommés par les entités précédemment citées doivent déposer une demande spécifique pour chaque mandat, accompagnée de leurs renseignements personnels et aussi d'une lettre de motivation de six cent mots, au maximum. Conformément à la nouvelle procédure, le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme se doit d'établir une liste publique des candidatures pour chaque mandat vacant.

Les documents de référence concernant la procédure de sélection et nomination (la résolution 5/1, la décision 6/102, et la résolution 16/21 du Conseil) ainsi que la résolution 6/36, du Conseil, sont disponibles en ligne sur la page web du Conseil à l'adresse suivante:  
<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Pages/HRCIndex.aspx>



Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Genève, le 8 décembre 2012

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned over the date.